

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2018-038

\* \* \*

## Objet:

Demande de subvention : Aménagement entrée Est de la ville- Carrefour à feux.

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-huit et le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents:

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – BLANES Michel – COLOMBIER François - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry - DEBEAUCE Christine – POURTIER Jean Luc – BENEZETH Béatrice - CABOCHE Chrystelle – NADAL Olivier – MATEO Amélie - DEJEAN Anne Marie – CONTRERAS Sylvie (à 18h35)

<u>Pouvoirs</u>: LABEUR Martine à VAILHE Bruno - LEROY Annie à FALZON Serge — DURAND Véronique à DEBEAUCE Christine - BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à SOTO Jean-François - GOMEZ René à DEJEAN Anne-Marie - SUQUET Maguelonne à CONTRERAS Sylvie

Absents: MM. LECOMTE Olivier - EDMOND-MARIETTE Gérard

Convocation du 14 mars 2018

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint délégué, présente aux membres de l'assemblée le projet d'aménagement de l'entrée EST de la ville porté avec la communauté de communes Vallée de l'Hérault et le Conseil Départemental.

En effet, la commune et la CCVH ont sollicité le Conseil Départemental pour réaliser la réfection de la chaussée en entrée d'agglomération (RD 619 PR18+800 à 19+250)

Parallèlement à cette intervention, la CCVH souhaite aménager et sécuriser l'accès à la zone commerciale COSMO. Cette opération comprend la mise en œuvre de feux tricolores pour gérer les flux, l'éclairage public et le raccordement des réseaux existants.

Comme l'y autorise l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, le Département, la CCVH et la commune envisagent la création d'un groupement de commandes publiques en raison du caractère connexe des travaux, dans le but d'assurer une meilleure coordination des travaux, de simplifier les procédures et optimiser les coûts et les conditions de réalisation des travaux. Dans ce cadre, le Département serait désigné comme coordonnateur du groupement de commandes et agirait au nom de la commune et de la CCVH. Il serait chargé de préparer, d'engager les procédures de passation du marché, de signer le marché et de s'assurer de sa bonne exécution et la CAO du Département serait reconnue compétente en l'espèce.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 500.000 € HT soit 600.000 € TTC réparti comme suit :

Conseil départemental : 200.000 € HT – 240.000 € TTC
 Commune de Gignac : 100.000 € HT – 120.000 € TTC

• CCVH: 200.000 € HT – 240.000 € TTC.

La commune accepte de prendre en charge l'entretien des dépendances de la chaussée une fois aménagées, ainsi que la responsabilité de tous les dommages.

## En conséquence, il convient :

- d'approuver le programme de l'opération d'aménagement de la RD 619 (PR18+800 à 19+250)
- de décider de la création du groupement de commandes avec le Conseil Départemental et la CCVH (ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015)
- de désigner, dans le cadre de ce groupement, le Département coordonnateur du groupement et la CAO du Département compétente en l'espèce
- d'autoriser le financement de cette opération comme mentionné ci-dessus
- d'approuver le projet de convention constitutive du groupement de commandes publiques entre le Département, la CCVH et la commune, ainsi que le projet de convention d'entretien entre le Département et la commune

Accusé de réception en préfecture 034-213401144-20180320-DEL2018-038-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

- d'autoriser Monsieur le maire à solliciter une subvention pour sa participation financière auprès du Conseil départemental au titre du produit des amendes de police
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les dites-conventions ainsi que tout autre document relatif à cette affaire au nom de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par : 27 voix POUR (unanimité)

- d'approuver le programme de l'opération d'aménagement de la RD 619 (PR18+800 à 19+250)
- de décider de la création du groupement de commandes avec le Conseil Départemental et la CCVH (ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015)
- de désigner, dans le cadre de ce groupement, le Département coordonnateur du groupement et la CAO du Département compétente en l'espèce
- d'autoriser le financement de cette opération comme mentionné ci-dessus
- d'approuver le projet de convention constitutive du groupement de commandes publiques entre le Département, la CCVH et la commune, ainsi que le projet de convention d'entretien entre le Département et la commune
- d'autoriser Monsieur le maire à solliciter une subvention pour sa part financière auprès du Conseil départemental au titre du produit des amendes de police
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les dites-conventions ainsi que tout autre document relatif à cette affaire au nom de la commune.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-Francois SOTO